

RÈGLES
de séjour sur le territoire de la Fédération de Russie
citoyens étrangers et apatrides,
arrivé pour une formation ou un emploi
chez l'Université d'État d'Irkoutsk

1. Conformément à la législation sur la migration de la Fédération de Russie, tout citoyen étranger et apatride arrivé pour étudier ou travailler à l'UÉI (ci-après dénommés citoyens étrangers), lors de son entrée sur le territoire de la Fédération de Russie, doit :

1.1. Obtenir et remplir une carte de migration. La carte de migration est remplie à la main, lisiblement, sans corrections, en russe. Si les citoyens étrangers ne parlent pas russe, ils sont autorisés à remplir des informations sur eux-mêmes en lettres latines conformément aux données indiquées dans leur passeport étranger ou un autre document d'identité.

La carte de migration est remplie séparément pour chaque citoyen étranger arrivé sur le territoire de la Fédération de Russie, quel que soit son âge.

1.2. À leur arrivée sur le lieu d'études ou de travail sur le territoire de la Fédération de Russie, les citoyens étrangers sont tenus de s'inscrire immédiatement au registre des migrations auprès de l'organe territorial du Ministère des Affaires Intérieures de la Russie sur le lieu de séjour.

Pour l'enregistrement de la migration, les citoyens étrangers doivent, le premier jour ouvrable après leur arrivée sur le lieu d'études ou de travail, venir au Département des relations internationales de l'Université d'État d'Irkoutsk à l'adresse: Irkoutsk, st. K. Marx, 1, bureau 304, et présenter une pièce d'identité valide reconnue comme telle par la Fédération de Russie (passeport étranger ou certificat d'apatride), une carte de migration avec une marque de l'autorité de contrôle des frontières à l'entrée sur le territoire de la Fédération de Russie, un visa, une copie du contrat de formation, certifié par le service pédagogique de la faculté (institut) (si la formation est dispensée sur une base rémunérée (contractuelle)) ou une copie de direction du ministère de l'Éducation et des Sciences de la Fédération de Russie pour la formation à l'UÉI, une copie du contrat de travail, si un citoyen étranger est arrivé pour exercer des activités de travail.

Les citoyens étrangers qui n'ont pas présenté leur carte de migration avec une marque de l'autorité de contrôle des frontières ne sont pas soumis à l'enregistrement de la migration.

2. Une fois que les citoyens étrangers sont enregistrés pour la migration, ils reçoivent un coupon détachable portant la marque de l'organe territorial du Ministère des Affaires Intérieures de la Russie lors de l'enregistrement de la migration sur le lieu de séjour.

3. Conformément au décret du gouvernement de la Fédération de Russie du 9 juin 2003 № 335, les citoyens des pays avec une connexion de visa reçoivent un visa d'études ou de travail à entrées multiples pour une période d'un an, suivi d'une prolongation annuelle de la période d'études ou de travail.

Pour la période de délivrance d'un visa d'études ou de travail, le Département des relations internationales de l'Université d'État d'Irkoutsk délivre un document à un citoyen étranger confirmant le fait de la légalité de son séjour sur le territoire de la Fédération de Russie

Attention : tous les services de traitement des visas sont payants.

4. Pas plus tard que 40 jours calendaires avant l'expiration du visa, les citoyens étrangers sont tenus de soumettre les documents nécessaires à sa prolongation au Département des relations internationales de l'Université d'État d'Irkoutsk ou de quitter le territoire de la Fédération de Russie deux jours avant l'expiration du visa valide.

5. Les citoyens étrangers qui sont arrivés pour étudier ou travailler à l'UÉI sont tenus de soumettre au Département des relations internationales de l'UÉI le résultat d'un examen fluorographique, ainsi que conformément au décret du gouvernement de la Fédération de Russie du 11 décembre, 1998 № 1488 « Sur l'assurance maladie des citoyens étrangers séjournant temporairement dans la Fédération de Russie », par ordonnance de l'Université d'État d'Irkoutsk du 09 octobre 2002 № 225, émettre une police d'assurance médicale pour une période d'un an, suivie d'un renouvellement annuel obligatoire pour la période d'études ou d'emploi à l'UÉI.

6. Conformément à l'article 107 de la loi fédérale « sur l'éducation dans la Fédération de Russie », les citoyens étrangers qui sont arrivés à l'UÉI pour suivre des programmes de licence, licence de spécialistes, de mastère et de doctorat doivent être titulaires d'un certificat RFL (russe comme langue étranger) du niveau approprié, ainsi qu'une attestation d'équivalence des documents d'éducation étrangers (nostrification).

7. En cas de départ de **la région d'Irkoutsk ou de la Fédération de Russie** (par exemple, pendant une période de vacances) et de retour ultérieur sur le lieu d'études / de travail sur le territoire de la Fédération de Russie, les citoyens étrangers sont à nouveau soumis à l'enregistrement migratoire de la manière spécifiée à la clause 1 des présentes règles.

8. Pas plus tard que 10 jours calendaires avant la fin de la période de séjour (enregistrement) sur le territoire de la Fédération de Russie, les citoyens étrangers sont tenus de soumettre au Département des relations internationales de l'Université d'État d'Irkoutsk les documents spécifiés dans le paragraphe 1.2 des présentes règles, ou quitter la Fédération de Russie.

9. En cas de changement de résidence pendant les études ou le travail à l'UÉI, les citoyens étrangers sont tenus de se réenregistrer en soumettant des informations et des documents sur le nouveau lieu de résidence au Département des relations internationales de l'UÉI **dans un délai d'un jour**.

9.1. En cas de séjour dans un hôtel (sur le territoire d'Irkoutsk, la région d'Irkoutsk, le Baïkal (y compris le village de Listvyanka, l'île d'Olkhon), d'autres villes de la Fédération de Russie), **un hôpital, les citoyens étrangers sont tenus de se réenregistrer, soumettre dans un délai d'un jour après avoir quitté l'hôtel ou l'hôpital au Département des relations internationales de l'Université d'État d'Irkoutsk des informations et des documents sur le nouveau lieu de résidence**

10. Les citoyens étrangers dont le passeport étranger arrive à expiration sont tenus de le renouveler ou de le remplacer au moins 7 mois avant l'expiration du passeport dans les services consulaires des ambassades de leurs États et de soumettre le passeport nouveau au Département des relations internationales de l'UÉI.

11. En cas de perte de documents confirmant le droit de séjourner sur le territoire de la Fédération de Russie (passeport étranger, carte de migration), les citoyens étrangers sont tenus de signaler immédiatement l'incident au Département des relations internationales de l'Université d'État d'Irkoutsk et à l'unité de services du Ministère des Affaires Intérieures sur le lieu de l'incident (commissariat de police) pour obtenir une attestation de perte.

12. Les citoyens étrangers qui sont arrivés pour étudier à l'UÉI sont tenus d'assister à tous les cours, de se conformer à la législation de la Fédération de Russie, à la Charte de l'UÉI, au règlement intérieur, aux règles de résidence dans les dortoirs des étudiants, au contrôle d'accès, aux règles de sécurité incendie et autres actes juridiques de l'UÉI.

13. Les citoyens étrangers qui sont arrivés pour travailler à l'UÉI sont tenus de se conformer à la législation de la Fédération de Russie, à la Charte, au règlement intérieur, aux règles de vie dans les dortoirs étudiants, au régime des laissez-passer, aux règles de sécurité contre incendie et aux autres actes juridiques de l'UÉI.

14. Les citoyens étrangers qui sont arrivés pour étudier ou travailler à l'UÉI sont tenus de traiter les employés et les étudiants de l'UÉI avec respect, de ne pas permettre les insultes et la violence physique à leur égard, ainsi que les dommages à la propriété d'autrui.

15. Il est interdit aux citoyens étrangers qui sont arrivés pour étudier ou travailler à l'UÉI de se rendre dans d'autres villes (se déplacer sur le territoire de la Fédération de Russie) sans en informer le Département des relations internationales de l'UÉI et sans avoir reçu l'autorisation écrite du département d'accueil (faculté, institut).

16. En cas d'expulsion ou de renvoi de l'Université d'État d'Irkoutsk, les citoyens étrangers sont tenus de demander un visa de sortie (transit) et de quitter le territoire de la Fédération de Russie dans les 10 jours à compter de la date d'expulsion, de renvoi (délivrance d'une décision de rupture du contrat de travail)

17. Conformément à l'article 13.4 de la loi fédérale de la Fédération de Russie du 25 juillet 2002 № 115-FZ « Sur le statut juridique des citoyens étrangers dans la Fédération de Russie », citoyens étrangers **étudiant dans des programmes d'enseignement de base** sur le territoire de la Fédération de Russie, à partir de janvier 1, 2014, peut recevoir dans l'organe territorial du Ministère des Affaires Intérieures de la Russie au lieu de résidence, un permis d'exercer une activité de travail pour une période allant jusqu'à un an, en présentant un contrat de travail ou un contrat civil conclu avec eux.

Après avoir obtenue l'autorisation d'exercer une activité de travail au Ministère des Affaires Intérieures de la Russie, les citoyens étrangers qui étudient à l'UÉI sont tenus de la soumettre au Département des relations internationales dans un délai de trois jours ouvrables.

L'activité de travail des citoyens étrangers n'est autorisée que pendant leur temps libre d'études s'ils ont l'autorisation de l'organe territorial du Département de migration du Ministère des Affaires Intérieures de la Russie sur le lieu de séjour.

Les citoyens étrangers étudiant à l'UÉI et exerçant des activités de travail illégales peuvent être expulsés sur la base d'une Requête émise par le Ministère des Affaires Intérieures de la Fédération de Russie.

18. En cas de naissance d'un enfant de citoyens étrangers qui étudient ou exercent une activité de travail à l'UÉI sur le territoire de la Fédération de Russie, le citoyen étranger est tenu, dans les deux mois suivant la date de naissance de l'enfant, de lui délivrer un passeport à l'Ambassade ou au Consulat Général, d'obtenir un visa de transit et emmener l'enfant dans son pays de nationalité.

19. Les citoyens étrangers qui sont arrivés sur le territoire de la Fédération de Russie en violation de la procédure établie pour le franchissement de la frontière de la Fédération de Russie, qui ne se sont pas enregistrés sur le lieu de séjour en temps opportun, qui ont évité de quitter le territoire de la Fédération de Russie à la fin de la période de séjour autorisée sur le territoire de la Fédération de Russie, exerçant des activités de travail illégales, ainsi que ceux qui ont signalé des informations inexactes ou non fiables sur eux-mêmes lors de la mise en œuvre de l'enregistrement des migrants, conformément à l'article 25.10 de la loi fédérale « Sur la procédure de sortie de la Fédération de Russie et d'entrée dans la Fédération de Russie » du 15 août 1996 № 114-FZ se trouvent illégalement sur le territoire de la Fédération de Russie et sont responsables conformément à la législation de la Fédération de Russie.

19.1. Violation par un citoyen étranger du régime de séjour sur le territoire de la Fédération de Russie, exprimée en violation des règles d'entrée dans la Fédération de Russie, des règles d'enregistrement des migrants, de l'absence de documents sur le droit de séjour dans la Fédération de Russie, l'évasion de quitter la Fédération de Russie après une certaine période de séjour, entraîne l'imposition d'une amende administrative pour un citoyen étranger d'un montant de deux à cinq mille roubles avec ou sans expulsion administrative de la Fédération de Russie (article 18.8.1 du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie).

19.2. Violation par un citoyen étranger des règles d'entrée dans la Fédération de Russie ou du régime de séjour sur le territoire de la Fédération de Russie, exprimée par la non-conformité avec le but déclaré de l'entrée dans la Fédération de Russie de l'activité ou la profession effectivement exercée pendant la période de séjour dans la Fédération de Russie, entraîne l'imposition d'une amende administrative au citoyen étranger d'un montant de deux à cinq mille roubles avec ou sans expulsion administrative de la Fédération de Russie (article 18.8.2 de la Code des infractions administratives de la Fédération de Russie).

19.3. L'emploi illégal d'un citoyen étranger ou d'un apatride dans la Fédération de Russie entraîne l'imposition d'une amende administrative à un citoyen étranger d'un montant de deux à cinq mille roubles avec ou sans expulsion administrative de la Fédération de Russie (article 18.10 du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie).

19.4. La présentation des informations sciemment fausses ou de faux documents par un citoyen étranger ou un apatride lors de l'enregistrement de migration entraîne l'imposition d'une

amende administrative d'un montant de deux à cinq mille roubles avec ou sans expulsion administrative de la Fédération de Russie (article 19.27.1 de la Code des infractions administratives de la Fédération de Russie).

20. En cas de violation par des citoyens étrangers de la législation de la Fédération de Russie, de la Charte de l'UÉI, du règlement intérieur, des règles de résidence dans les dortoirs des étudiants, du régime des laissez-passer, des règles de sécurité contre incendie, d'autres actes juridiques de l'Université d'État d'Irkoutsk et des présentes règles, ils peuvent être expulsés (licenciés) de l'Université d'État d'Irkoutsk.

21. Les citoyens étrangers qui étudient à l'UÉI peuvent être expulsés sur la base du Règlement sur la procédure de transfert, d'expulsion et de réintégration des étudiants à l'établissement d'enseignement supérieur budgétaire de l'État fédéral « Université d'État d'Irkoutsk ».

Avec ces Règles de séjour sur le territoire de la Fédération de Russie citoyens étrangers et apatrides, arrivé pour une formation ou un emploi chez l'Université d'État d'Irkoutsk, composé de 21 paragraphes et répartis sur 4 pages, j'ai lu dans une langue qui je peux comprendre:

« _____ » _____ 20__ г.

_____/_____
(signature) (nom complet)